

Lors du conseil municipal du 26 octobre 2015, notre groupe a voté contre une délibération relative au projet urbain de La Jallère, situé au nord de Bordeaux (quartier Bordeaux maritime), qui abrite les dernières zones humides de notre territoire.

Comme nous vous l'avions indiqué alors, les zones humides remplissent de nombreuses fonctions fort utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines : des fonctions hydrologiques comme la régulation naturelle des inondations des cours d'eau (nous sommes ici en zone inondable), des fonctions épuratrices, les zones humides étant les « filtres naturels » des bassins versants (pollués aux métaux lourds) qui permettent de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau, des fonctions écologiques, les conditions hydrologiques et chimiques permettant un développement extraordinaire de la vie : en France, 50% des oiseaux et un tiers des espèces végétales dépendent des zones humides.

A cette occasion, vous nous aviez répondu, Mr le Maire :

*«Ce territoire est extrêmement sensible. Avant d'envisager toute urbanisation il faut donc des études complémentaires très poussées. Et pour éviter que ça ne parte dans tous les sens nous vous proposons donc ce périmètre de sursis à statuer qui nous permettra de développer ces études et de voir ensuite, évidemment on reviendra devant vous, ce qu'il faut faire ou ne pas faire.»*

Cela fait maintenant plus de 2 ans que des études sont menées, et nous n'avons reçu aucune information sur le devenir de ce secteur écologique sensible et rare.

Or, nous apprenons dans un document de la mairie diffusé récemment, intitulé : « Prospective et sécurisation de l'accueil scolaire à Bordeaux 2017-2030 », que la ville de Bordeaux envisage la création d'un groupe scolaire de 12 classes sur la zone d'aménagement de La Jallère en 2022.

Le projet immobilier semble donc bien avancé.

Nous souhaiterions en avoir connaissance de manière précise, afin de connaître le sort que vous entendez réserver à notre unique réserve de zones humides, convaincus que la compétition entre les territoires mais également le bien-être des habitants se fondent aussi sur les richesses naturelles et écologiques qu'ils auront su préserver.